

2014-04-074-DGS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 5.3.4

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MAI 2014

**OBJET: COMITE STRATEGIQUE TERRITORIAL DU PORT DE BAYONNE –
DESIGNATION DES DELEGUES**

L'an deux mille quatorze, le treize mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRESENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme BISBAU, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. AJA, M. SAUBIETTE, M. LAURENT, Mme FAURE-DEFLANDRE, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

EXCUSES

M. PERRET	procuration à	M. LESPAGE
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF
Mme PERIMONY-BENASSY	procuration à	Mme CAMBRONERO
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. ROBLES	procuration à	Mme FAURE-DEFLANDRE

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 33



2014-05-074-DGS - COMITÉ STRATÉGIQUE TERRITORIAL DU PORT DE BAYONNE - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALP1)

La Région Aquitaine a créé le Comité Stratégique Territorial (CST) en 2007. C'est à la fois un outil de gouvernance et de concertation et un organe chargé de définir les axes de développement du port, en lien avec les territoires limitrophes. Il convient de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant de la Commune au sein de ce Comité.

En juin 2011, le CST a lancé une étude pour l'élaboration d'un SDA, le Schéma Directeur d'Aménagement du Port de Bayonne. Les objectifs du futur SDA ont été présentés fin 2012. Il s'agit de :

- définir la stratégie de développement économique et industriel du port
- contribuer à une meilleure intégration urbaine (ville-port)
- constituer un document de référence pour la planification urbaine
- garantir la cohérence opérationnelle des actions entre les différents acteurs du port
- valoriser l'image du port auprès du public

L'enjeu du SDA est donc d'assurer un développement industriel du port de Bayonne, bien intégré dans son environnement urbain et qui bénéficie directement aux habitants en créant de l'emploi localement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29

DELIBERE

DESIGNE M. Jean-Marc LESPADÉ (titulaire) et Mme Isabelle NOGARO (suppléante) comme délégués au sein du Comité Stratégique Territorial du port de Bayonne

Vote: 31

Pour: 28

Abstention: 3 (Mme Faure et MM. Roblès et Poulaert)

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 14 mai 2014

Le Maire

